

## **01 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

-

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le **5 juillet 2023**, à 19h00, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins, sise au 223, 2e Avenue, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance:

Guyda Deblois (représentant de Lac-Etchemin)  
Simon Carrier Tanguay (Sainte-Sabine)  
Rachel Goupil (Saint-Camille)  
Lucie Gagnon (Saint-Louis)  
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)  
Daniel Thibault (Saint-Magloire)  
Alain Maheux (Saint-Prosper)  
René Allen (Sainte-Aurélie)  
Christian Chabot (Sainte-Justine)  
Jean Bernier (Sainte-Rose)  
Céline Veilleux (Saint-Benjamin)  
Serge Plante (Saint-Luc)

Et/ou sont absents:

Camil Cloutier (Saint-Zacharie)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Camil Turmel, préfet.

Madame Judith Leblond, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire de l'assemblée. Madame Marie-Josée Fontaine, directrice générale adjointe et directrice des services administratifs et Marijo Tanguay, adjointe administrative sont présentes.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Camil Turmel, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

## **02 - CONFORMITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le conseil de la MRC des Etchemins constate et fait mention que l'avis de convocation a été signifié à chacun des membres du conseil, tel que requis par la Loi.

**2023-07-01**

## **03 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit et est adopté tel que transmis avec l'avis de convocation et présenté ci-après,

aucune modification ou ajout ne pouvant être apporté compte tenu que tous les membres du Conseil ne sont pas présents.

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 02 - CONFORMITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 03 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 04 - Avis de motion - Règlement d'emprunt relatif à l'amélioration et l'augmentation de la capacité du Centre régional de traitement des boues de fosses septiques**
- 05 - Projet de règlement d'emprunt relatif à l'amélioration et l'augmentation de la capacité du Centre régional de traitement des boues de fosses septiques de la MRC des Etchemins**
- 06 - Octroi du contrat d'amélioration et d'augmentation de la capacité du Centre régional de traitement des boues de fosses septiques de la MRC des Etchemins**
- 07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE UNANIMEMENT

- 2023-07-02**      **04 - Avis de motion - Règlement d'emprunt relatif à l'amélioration et l'augmentation de la capacité du Centre régional de traitement des boues de fosses septiques**

Je, Jean Bernier, donne avis de motion qu'un règlement sera déposé pour adoption à une séance ultérieure du Conseil de la MRC des Etchemins. Le règlement aura pour objet : Règlement d'emprunt relatif à l'amélioration et l'augmentation de la capacité du Centre régional de traitement des boues de fosses septiques de la MRC des Etchemins.

---

Jean Bernier  
Maire de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford

- 2023-07-03**      **05 - Projet de règlement d'emprunt relatif à l'amélioration et l'augmentation de la capacité du Centre régional de traitement des boues de fosses septiques de la MRC des Etchemins**

Dépôt du projet de règlement d'emprunt

- 2023-07-04**      **06 - Octroi du contrat d'amélioration et d'augmentation de la capacité du Centre régional de traitement des boues de fosses septiques de la MRC des Etchemins**

CONSIDÉRANT QUE la firme Stantec avait déposé sur SEAO un appel d'offres pour l'amélioration et l'augmentation de la capacité du Centre régional de traitement des boues de fosses septiques de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE la date limite de réception des soumissions était le 22 juin 2023 à 14h00;

CONSIDÉRANT QUE 4 soumissions ont été reçues et que par

suite de l'analyse des propositions par Stantec, aucune non-conformité n'a été décelée;

CONSIDÉRANT les coûts des quatre soumissions reçues :

- Solutions hydriques QWATRO inc. : 1 799 205.43\$
- Giroux & Lessard Ltée : 2 038 006.77\$
- Allen Entrepreneur Général inc. : 2 191 000.00\$
- Construction Deric inc. : 2 820 919.67\$

CONSIDÉRANT QUE l'octroi du contrat est conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT;  
ET RÉSOLU

QUE les membres du conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire soit Solutions hydriques QWATRO inc. au prix de 1 799 205.43\$ taxes incluses.

QUE l'octroi du contrat est conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2023-07-05**

**07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,  
ET RÉSOLU

QUE la présence séance soit levée à 19h38.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

CAMIL TURMEL  
PRÉFET

---

JUDITH LEBLOND  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE